CENTURY 21 C.I Conseils

IMMO B

Barème Gestion Location

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
• Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
• Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
• Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
• Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
• Révision des loyers	●	●	●	
• Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
• Décompte lors du départ du Locataire	●	●	●	
• Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
• Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
• Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
• Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
• Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
• Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
• Demande de devis pour travaux	●	●	●	
• Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
• Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
• Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
• Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
• Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention , suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
• Gestion technique de tous travaux : verification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4 % du montant des travaux TTC
• Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
• Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	Directeur Gestion : 100 € TTC Gestionnaire : 80 € TTC Assistant(e) : 50 € TTC
• Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

HONORAIRES DE LOCATION

Pour les locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires à la charge du bailleur représenteront un mois de loyer charges comprises à la date de signature du bail. Partagés entre les honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier locataire, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux.
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%. Il est précisé que les sommes indiquées ci-dessus, à l'exception des honoraires d'entremise et de négociation, sont en stricte confonnitè avec les barèmes légaux en vigueur au jour de la signature du présent mandat.

Achat - Vente - Location
SARL au capital de 5 000 € - 820 047 355 R.C.S. Evry - Carte Professionnelle : Transaction n° CPI 9101 2016 000 008 252 délivrée par la CCI de l'Essonne - Garantie : GALIAN, 87, rue de la Boétie 75008 PARIS - non détention de fonds - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS CENTURY 21

century21.fr